

AOM 29N

Édito

Denis Le Page, Président de l'AOM Nord-Finistère

Chers officiers mariniers ,
chers adhérents et adhérentes,
chers lecteurs,

Le Nord Finistère n'est pas seulement une terre de marins ; c'est le cœur battant de notre engagement. Des infrastructures de Brest aux côtes découpées du Léon, le Nord Finistère porte en lui l'ADN de la Marine. En tant qu'officiers mariniers , nous en avons été , pour les vétérans, et sommes encore, pour les actifs, les artisans au quotidien, ce dans un contexte mondial où les flots sont parfois agités et les défis technologiques et géopolitiques toujours plus exigeants.

Une page se tourne pour notre association du Nord-Finistère. Comme tout navire arrivant au terme d'une fructueuse mission, l'heure est venue pour moi de passer la main.

Ici, entre la mer d'Iroise et la Manche, nous savons ce que « tenir la barre » signifie. Le changement de présidence s'inscrit dans cette continuité maritime

- Continuité dans l'entraide sociale et la défense de nos droits.
- Fidélité à notre identité d'Officiers Mariniers, fiers de nos carrières et de notre territoire.

La succession à la présidence n'est pas un simple acte administratif ; c'est une passation de relais. C'est le moment où se réaffirment nos valeurs de solidarité et de mémoire qui font la force des Officiers Mariniers.

Je tiens à saluer le travail accompli par l'équipe qui m'a accompagné : maintenir le lien entre les générations, soutenir nos veuves et nos anciens, et porter haut nos couleurs dans ce Nord Finistère qui nous est si cher.

Ce numéro du journal met en lumière nos dernières actions locales, les évolutions de nos droits et surtout les visages de ceux qui font vivre nos sections. Une association ne vit que par ses membres

En effet, au-delà des machines et des stratégies, c'est bien l'humain et le lien social qui restent les pièces maîtresses de notre association .

Que vous soyez en activité, en deuxième carrière ou retraité, ce journal est le vôtre.

Il témoigne de notre vitalité et de notre capacité à évoluer sans jamais renier nos racines .

Bon vent et bonne mer à tous

Amitiés Marines
Votre président

Sites internet

AOM-29-NORD.COM

02 98 22 10 15

Courriel

aom-nord-finistere@outlook.fr

Facebook

AOM-29-NORD

Sites internet

FNOM.COM**Permanences de l'AOM29N**

au

Cercle de la Marine.

Tous les matins

de 10h00 à 12h00

**Finalisation des dossiers maladies
professionnelles le jeudi
(prise de rendez-vous conseillée)**

*Ce sigle vous informe que le texte en
bleu juxtaposé est un lien interactif
soit pour accéder à un site ou ouvrir
votre logiciel de messagerie.*

Bulletin d'informations interne et non
Périodique de l'AOM Nord-Finistère
Direction : Denis Le Page
Rédaction : Jean Paul Malgorn
Conception & Infographie : Emile. Riou

Tous les matins de 10h00 à 12h00



Pour constituer un dossier «**Anxiété Amiante**», accueil au siège de l'AOM tous les jours ouvrables de **10h00 à 12h00** et pour la finalisation de votre dossier «amiante», c'est sur rendez-vous le jeudi matin.

Vos camarades peuvent vous venir en aide dans divers domaines

Médaille de la Défense nationale Agrafe «essais nucléaires»

Pour les adhérents qui ont participé aux essais nucléaires et qui souhaitent demander la médaille de la défense nationale, l'AOM 29N leur propose de les aider pour constituer le dossier et le transmettre au ministère concerné.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'AOM 29N.



A SAVOIR

CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Une fausse information circule selon laquelle il n'y aurait plus de cumul intégral d'un revenu d'un emploi privé avec une pension militaire de retraite. C'est faux et on vous dit pourquoi.

Non, les pensions militaires de retraite ne sont pas écrêtées !



La [loi n°2025-1403 du 30 décembre 2025](#) de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2026, publiée au JO du 31 décembre 2025 fait évoluer la présentation juridique du dispositif du cumul emploi retraite et introduit un écrêtement propre à la reprise d'une 2^{de} activité dans le secteur privé.

Cette évolution ne remet pas en cause les grands

principes du cumul d'un emploi avec une pension militaire de retraite, préservant ainsi les droits existants des bénéficiaires de pension militaire de retraite.

Le cumul intégral dans le secteur privé

L'article L.84 du code des pensions civiles et militaires de retraite (CPCMR) fait désormais référence au code de la sécurité sociale (articles L. 161-22 à L.161-22-1-4). Il s'agit d'une évolution dans la présentation juridique du cumul d'un emploi et d'une pension militaire de retraite (PMR). Sur le fond, le dispositif dérogatoire prévu pour les militaires reprenant une activité dans le secteur privé est repris dans le code de la sécurité sociale tout en étant préservé.

CUMUL EMPLOI-RETRAITE « Suite »

L'article L. 161-22-1-2 du code de la sécurité sociale précise que, par dérogation au droit commun, peuvent cumuler intégralement leur pension avec leur revenu d'activité les « titulaires d'une pension militaire prévue à l'article L. 6 du code des pensions civiles et militaires de retraite » (4° de l'article précité), ainsi que les « titulaires de pensions civiles et militaires ou d'une solde de réforme allouées pour invalidité. » (5° du même article).

Modification en cas de reprise d'activité tout en bénéficiant d'une pension militaire de retraite (PMR) et d'une pension dans le régime général.

L'article 102 de la LFSS modifie les règles applicables en cas de reprise d'activité dans le secteur privé après la liquidation d'une pension au régime général. Ainsi, un ancien militaire, déjà détenteur d'une PMR et ayant déjà liquidé une pension dans le régime général, qui reprend une nouvelle activité verra sa pension civile de retraite réduite (écrêtée).

En revanche, sa pension militaire de retraite restera intacte, sans subir d'écèlement.

Le cumul partiel dans le secteur public

Le CPCMR fixe dans son article L.86 les règles afférentes à l'écèlement et donc au cumul partiel entre une rémunération d'activité et une PMR. Ce cumul partiel est prévu lorsque le militaire reprend une activité au sein de la fonction publique. La réforme induite par la LFSS pour 2026 ne modifie pas les règles qui étaient auparavant applicables.

L'article L. 85 du CPCMR est abrogé mais les dispositions relatives au plafonnement sont reprises par l'article L. 86 de ce même code. Le bénéficiaire d'une pension militaire concerné par ce dispositif de cumul partiel est désormais tenu de faire connaître annuellement le montant de ses revenus professionnels et de remplacement au service qui lui verse sa pension.

Concernant les règles de cumul partiel, les mêmes dérogations demeurent.

La règle du cumul intégral s'applique dans les cas suivants :

- Non-officiers avec moins de 25 ans de service;

- Tout militaire atteignant la limite d'âge ou la limite de durée de service;
- Les titulaires d'une pension militaire de retraite ou d'une solde de réforme allouée pour invalidité;
- Toute personne ayant atteint la limite d'âge de son ancien emploi avant le 1er janvier 2004.

En synthèse : les pensions militaires de retraite ne sont pas écêtées.

La loi n°2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour l'année 2026 réforme le cumul emploi-retraite du secteur privé, mais l'économie générale du dispositif concernant les militaires n'a pas été modifiée.

Les militaires titulaires d'une pension militaire de retraite (PMR) continuent de la cumuler intégralement avec leurs revenus d'activité dans le secteur privé, conformément à l'article [L. 161-22-1-2](#) du code de la sécurité sociale.

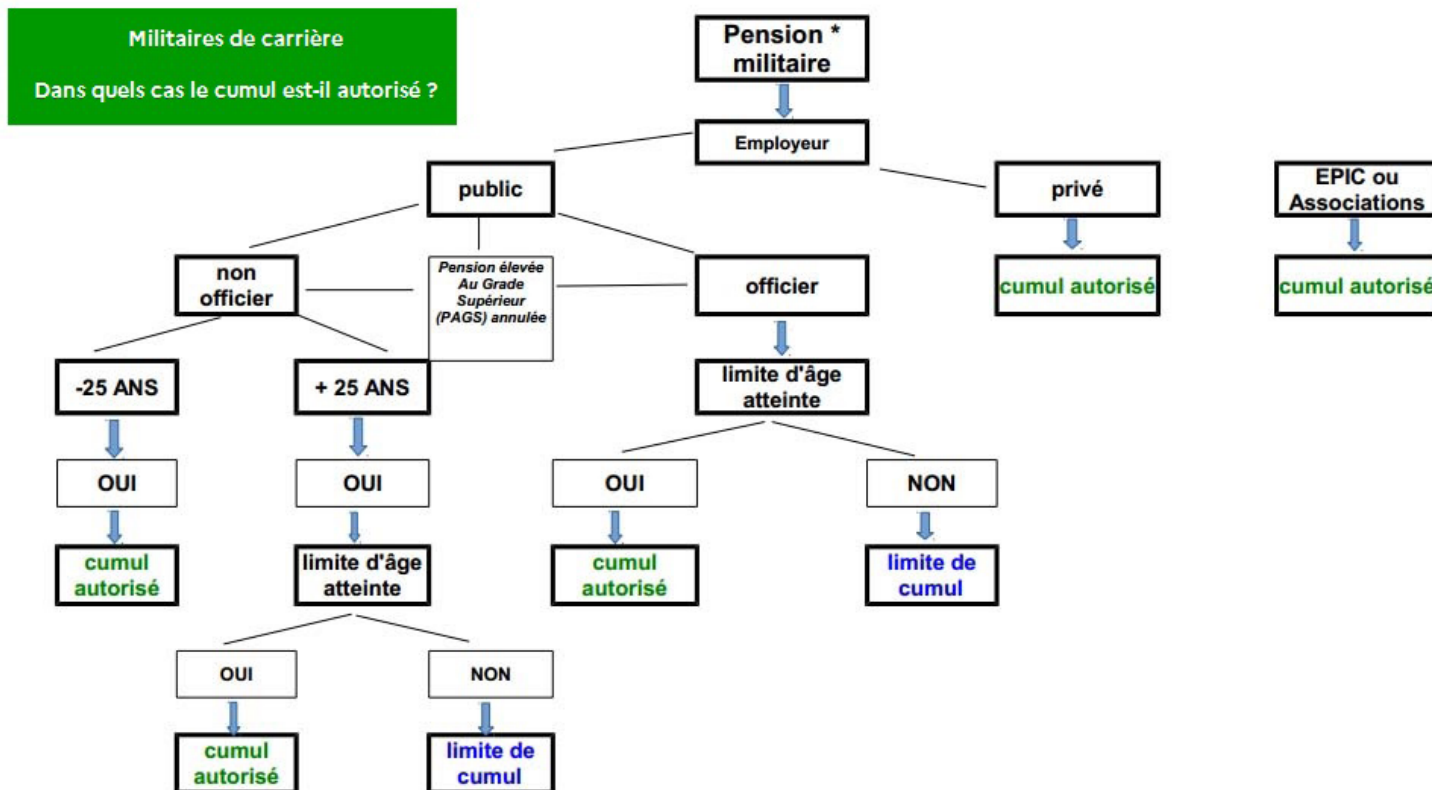
Seule exception :

En cas d'une seconde activité dans le secteur privé (= **pension militaire + retraite civile déjà liquidée + reprise d'activité**) les anciens militaires déjà titulaires d'une retraite civile et **n'ayant pas atteint la limite d'âge de 67 ans** pourraient être soumis à un **écèlement** de cette retraite, mais pas de leur pension militaire.

La pension militaire de retraite n'est donc pas concernée par cette réforme. Seule la retraite civile déjà perçue pourrait l'être, et uniquement dans le cas d'une seconde activité dans le secteur privé.

C'est donc une fausse information qui circule actuellement selon laquelle il n'y aurait plus de cumul intégral d'un revenu d'un emploi privé avec une pension militaire de retraite.

CUMUL EMPLOI-RETRAITE « Suite »



Service des Retraites de l'État

A SAVOIR

VOL EN AVION : quels sont les objets interdits en cabine ?

Vérifié le 04 juillet 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Avant d'accéder à l'avion, vos bagages en cabine sont contrôlés. Certains objets sont interdits. D'autres sont acceptés uniquement sous certaines conditions. Un service en ligne permet de connaître précisément la **liste des produits interdits et des produits réglementés (en cabine et en soute)** :

Bagages : vérifiez si votre article est autorisé en cabine ou en soute.

Les restrictions et interdictions s'appliquent à **tous les vols au départ d'un aéroport français**, y compris entre 2 villes françaises. Ces règles sont valables pour tous les vols au départ de l'Union européenne, de la Suisse, de la Norvège et de l'Islande, quelle que soit la compagnie.



VOL EN AVION : quels sont les objets interdits en cabine ? « Suite »

Attention

Toutes les compagnies ne pratiquent pas les mêmes restrictions. Une compagnie peut être plus restrictive que la réglementation. Renseignez-vous avant votre départ.

Quels sont les produits interdits en cabine lors d'un vol en avion ?

Les objets suivants sont interdits en cabine:

- Objets coupants, tranchants ou pointus, tels que tournevis, ciseaux, couteau (si la lame dépasse 6 cm)
- Autres objets pouvant blesser, tels que bâton de marche, skate-board
- Armes (y compris jouets ou imitations d'armes)

Les produits inflammables sont **interdits** en cabine comme en soute.

Certains objets peuvent être refusés même s'ils ne figurent pas explicitement sur la liste, si les agents estiment qu'ils présentent un risque (par exemple, couverts métalliques, trépied photo robuste ou perche qui pourrait être considérée comme une matraque).

Quels sont les produits autorisés sous conditions en cabine lors d'un vol en avion ?

Si vous emportez des récipients contenant des liquides (parfum, gel douche...), vous devez respecter certaines règles de taille et d'emballage. Cela concerne aussi les gels, pâtes, aérosols...

Les liquides et aérosols doivent être contenus dans des flacons de **100 ml maximum chacun**.

Ils doivent être placés **dans un sac en plastique**, transparent et refermable, d'une **contenance maximale de 1 litre** (20 x 20 cm environ).

Un seul sac est autorisé par passager.

Les valves de vaporisation des aérosols doivent être protégées pour éviter toute vaporisation accidentelle.

Si vous devez emporter des produits liquides sans pouvoir respecter les règles (quantité notamment), vous devez en justifier, par exemple par la

présence d'un bébé ou une ordonnance.

Dans ce cas, vous pouvez emporter les liquides nécessaires pour votre voyage (trajet aller + séjour + trajet retour).

Les liquides achetés en duty free après le contrôle de sûreté doivent être placés dans un sac scellé avec le reçu visible.

À noter

Certains objets autorisés (sous conditions) en cabine sont **interdits en soute**. Par exemple, pile, batterie au lithium, cigarette électronique (en position éteinte). Des restrictions sont aussi appliquées à certains fauteuils roulants électriques.

Quelles sont les sanctions en cas de non-respect des règles en cabine lors d'un vol en avion?

Si vous dissimulez un article interdit, vous risquez au minimum qu'il vous soit confisqué.

Vous pouvez aussi, selon la situation, subir les sanctions suivantes :

- Amende administrative (maximum 10 000 €)
- Interdiction d'embarquer à bord d'un avion (maximum 2 ans, et jusqu'à 4 ans en cas d'interdiction dans les 2 années précédentes).

Si vous ne respectez pas certaines consignes de sécurité (utilisation d'appareils électriques par exemple), vous risquez aussi ces sanctions.

L'amende peut être décidée par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) après un constat d'infraction par les agents de sûreté ou de police. Vous recevez alors une notification officielle et disposez d'un délai pour la contester.

L'interdiction d'embarquer, quant à elle, peut être prononcée par le préfet, par arrêté, lorsque le comportement présente un risque pour la sécurité aérienne. Dans certains cas plus graves (par exemple violences ou menaces), c'est le juge qui peut décider de cette interdiction.

ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

PEL : êtes-vous concerné par une clôture automatique à partir de mars ?

Publié le 05 septembre 2025 - Mise à jour le 09 février 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

En fonction de sa date d'ouverture, votre plan épargne logement (PEL) peut avoir une durée de vie illimitée ou restreinte à 15 ans maximum. Si vous avez ouvert votre PEL en 2011, il va donc être fermé cette année. Que devient votre épargne après la clôture automatique de votre PEL ? Quelles démarches pouvez-vous entreprendre avant que votre PEL arrive à échéance ? Service Public vous informe sur les modalités de clôture des plans épargne logement.

La loi du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a introduit de nouvelles règles concernant la clôture des plans épargne logement. **Les PEL ouverts depuis le 1er mars 2011 sont fermés automatiquement au bout de 15 ans.** En revanche, ceux ouverts avant cette date peuvent être conservés sans limitation de durée.

Si votre PEL a été ouvert en mars 2011, il sera donc automatiquement clôturé en mars 2026.

Le plan épargne logement (PEL) fait partie des produits d'épargne réglementée. Ses conditions d'ouverture, de fonctionnement et de rémunération sont fixées par les pouvoirs publics ; elles sont donc identiques quel que soit votre établissement bancaire. Un PEL est souscrit pour une durée minimale de 4 ans ; lors de son ouverture, vous devez effectuer un versement initial d'au moins 225 €. Vous devez ensuite y verser chaque année au moins 540 €. Passé 10 ans, vous ne pouvez plus effectuer de versements sur votre PEL, mais ce dernier continue de produire des intérêts.

Que se passe-t-il pour votre épargne après la clôture automatique de votre PEL ?

Un plan épargne logement peut avoir une durée de vie illimitée s'il a été souscrit avant le 1er mars 2011 ; s'il a été souscrit après cette date, sa durée



de vie maximale est limitée à 15 ans. Si vous êtes dans cette situation, lorsque votre PEL arrivera à échéance, atteignant cette durée maximale de 15 ans, il sera automatiquement transformé en livret d'épargne classique avec un taux de rémunération fixé par votre banque. Avant cette échéance des 15 ans, vous avez entre autres la possibilité d'utiliser votre PEL pour obtenir, sous certaines conditions, un prêt épargne logement ; ce dernier peut notamment vous permettre de financer l'achat ou la construction de votre résidence principale, ou certains travaux de réparation ou d'amélioration au sein de votre lieu d'habitation habituel. Vous pouvez par ailleurs clôturer vous-même votre PEL quand vous le souhaitez, avant qu'il arrive à échéance. Vous pouvez alors utiliser les fonds qui s'y trouvent pour les projets de votre choix.

Rappel

Le taux de rémunération du PEL est fixé par arrêté ministériel. Vous êtes informé du taux applicable à votre PEL lors de l'ouverture de celui-ci. Ce taux de rémunération s'applique pendant toute la durée de votre PEL.

APHASIQUE : un jour peut être vous aussi

L'aphasie peut toucher tout le monde. On estime qu'il y a environ 300 000 personnes aphasiques en France.

La première cause de l'aphasie est l'Accident Vasculaire Cérébral (AVC).

Chaque année en France 155 000 personnes sont victimes d'un AVC.

Entre 30 000 et 40 000 deviennent aphasiques.

L'hypertension artérielle est le principal facteur de risque touchant toute la population jeunes et moins jeunes.

L'aphasie c'est la perte du langage. Les personnes ont des difficultés pour PARLER, COMPRENDRE, LIRE et ECRIRE.

Chaque personne aphasique est différente, elle n'a pas toujours tous ces troubles réunis !!!

- L'aphasique n'est pas bête, il sait ce qu'il veut dire !
- L'aphasique n'est pas sourd, il entend ce qu'on lui dit !
- L'aphasique n'a pas perdu la mémoire, il a juste des difficultés à retrouver les mots !

Les progrès sont souvent très longs, les séances d'orthophonie efficaces mais la vie des aphasiques est difficile. Manque de confiance en soi, recul de la vie associative, isolement..

NE PLUS POUVOIR RÉPLIQUER DE TAC AU TAC est compliqué !!!

Si demain vous êtes confronté à une personne aphasique, votre aide et vos encouragements l'aideront.

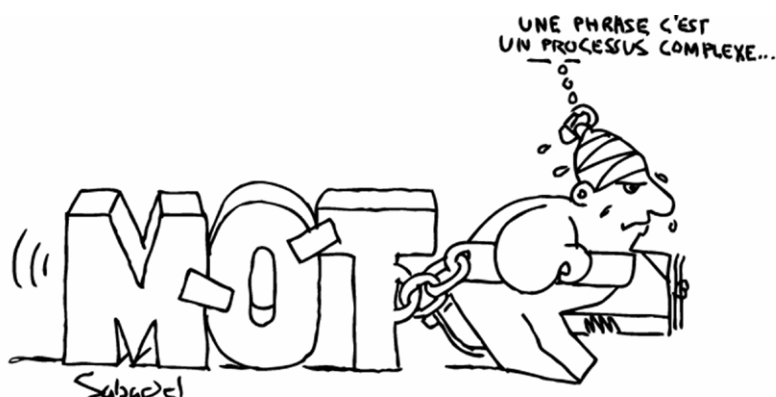
Rester bien en face de la personne et lui laisser le temps de s'exprimer, chercher à savoir ce qu'elle veut dire, poser des questions auxquelles elle peut répondre par oui ou par non, on peut communiquer par d'autres moyens, l'écriture, les gestes, le dessin ou le sourire..

SEUL INTERDICTION : NE PAS PARLER À SA PLACE !!!!

L'état de santé de la personne aphasique ne peut pas s'aggraver, elle va faire des progrès. Les progrès n'apparaissent pas tout de suite, il faut être patient car la rééducation est longue.

C'est une épreuve aussi pour les aidants, des associations existent pour les écouter et leur apporter des instants de répit et de convivialité.

La Fédération Nationale des Aphasiques de France (FNAF) et ses antennes régionales sont là pour venir en aide. (www.aphasie.fr)



SAINT RENAN

« Assemblée générale »

L'assemblée générale de la section renanaise de la Fnom (Fédération nationale des officiers mariniers) s'est tenue le dimanche 25 janvier 2026 au centre culturel de Saint-Renan. Les effectifs sont à la hausse avec 131 adhérents, contre 127 l'année dernière.



Bernard Pochic reprend la présidence de la section renanaise de la Fnom en remplacement de Michel Fumaz



Le président, Michel Fumaz, a décidé de se mettre en retraite et laisse la présidence à Bernard Pochic. Ce dernier a présenté les activités de l'année : « Nous allons participer aux diverses commémorations patriotiques, au forum des associations, ainsi qu'au Défi Alzheimer.

Trois rendez-vous conviviaux sont également programmés afin de se retrouver dans une bonne ambiance et partager de bons moments ».

BOURG-BLANC

« Assemblée générale »

La section des Officiers mariniers en retraite (OMR) de Bourg-Blanc a tenu son assemblée générale, dimanche 18 janvier 2026, en présence d'une quinzaine de personnes à la Maison du Temps Libre.

Le président, Dominique Lijour, a dressé un bilan des effectifs, qui restent stables avec 27 adhérents (deux de plus par rapport à l'année dernière). Ce point, abordé chaque année, soulève la question de la pérennité de la section locale de l'OMR.



La section participe régulièrement aux différentes commémorations organisées à Bourg-Blanc et Coat-Méal. Le projet 2025 qui prévoyait l'achat d'un drapeau pour le conseil municipal jeunes (CMJ) reste en suspens en raison de son coût (1 000 €). La section peine en effet à obtenir des subventions. Cette année, les membres participeront à nouveau aux commémorations locales.

Les membres sortants du bureau ont été réélus : Roger Balcon, Patrick Desfeuille et Guy Le Roux.

GUIPAVAS

« Assemblée générale »

Le dimanche 14 décembre 2025, l'Assemblée Générale des Officiers Mariniers de la section de Guipavas s'est tenue en présence des autorités et des adhérents.

Le Président, Dominique Lamotte, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes. Il a ensuite rendu hommage aux adhérents disparus au cours de l'année, ainsi qu'aux militaires, gendarmes, policiers et pompiers morts en service.

Le Président a présenté les nombreuses activités réalisées par la section au cours de l'année, mettant en valeur l'implication et le dynamisme des membres.

Jean PERON, trésorier de la section, a ensuite pris la parole afin de présenter le rapport financier,

détaillant la gestion et la situation comptable de l'association.

Jacques Gosselin, vice-président de la FNOM et Président Adjoint de l'AOM29N, a présenté les activités de la Fédération Nationale des Officiers Mariniers (FNOM) ainsi que celles de l'Association du Nord Finistère, offrant un aperçu des initiatives portées au niveau régional et national.

Pour conclure la réunion, le Président a remercié l'ensemble des participants pour leur présence et les a invités à partager un verre de l'amitié dans une ambiance conviviale.

La journée s'est ensuite terminée autour d'un repas amical réunissant 92 convives, témoignant de la cohésion et de l'esprit de camaraderie au sein de la section.



GUIPAVAS

« Cérémonie de remise de fanion de la PMM »

Le samedi 13 décembre 2025, près de 70 jeunes ayant débuté leur préparation militaire marine (PMM) en septembre se sont réunis à la Halle du Moulin-Neuf à Guipavas.

Cette cérémonie solennelle s'est déroulée en présence des instances officielles et devant les familles des participants. Elle avait pour objectif principal la remise du fanion à leur promotion QM PRIGENT.

La section de Guipavas était représentée par son Président, Dominique Lamotte, accompagné du porte-drapeau Jean-Pierre Voxeur, ainsi que Jacques Gosselin, Pierre Grandjean et Yves Marjou.

Ce moment solennel a également été l'occasion de rencontrer Samuel, un jeune Guipavasien particulièrement motivé et fier de porter l'uniforme.



«Premier conseil d'administration de l'année 2026 suivi de la galette des rois»

Le bureau de la section de Guipavas des Officiers Mariniers s'est réuni à l'occasion de son premier conseil d'administration de l'année 2026. Cette rencontre a permis d'aborder les projets et les activités prévus pour l'année à venir.

Parmi les prévisions pour 2026, un cochon grillé est organisé à la salle du Douvez à Guipavas le 30 mai. De plus, une activité jeux de société sera mise

en place le jeudi après-midi à la salle Simone Veil, exclusivement réservée aux adhérents de la section de Guipavas et à leurs conjoints.

À l'issue de la réunion, les membres du bureau, accompagnés de leurs épouses, ont partagé un moment de convivialité autour de la galette des rois.



PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN

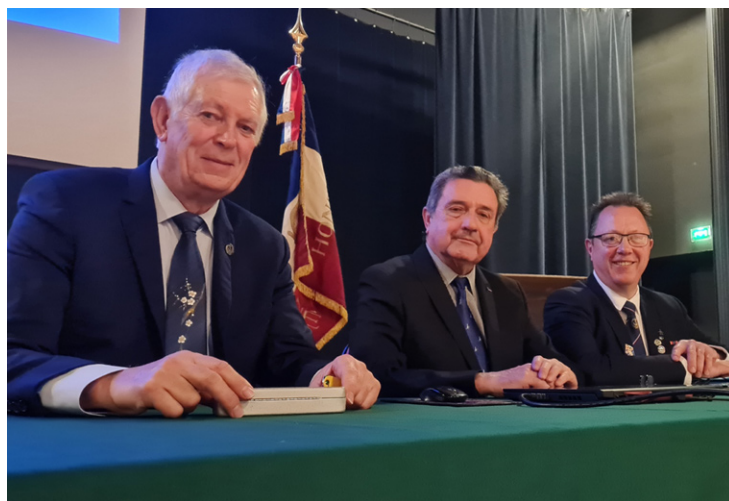
«Assemblée générale»

L'assemblée générale de la section de Plouzané, Locmaria-Plouzané et Plougouvelin des Officiers mariners s'est tenue dimanche 7 décembre sous la présidence de Serge Giscos, et en présence du député Didier Le Gac et des maires Viviane Godebert, Yves Du Buit et Bertrand Audren.

Forte de près de 250 adhérents et très active, la section a participé à plus d'une vingtaine de manifestations en tout genre cette année.

Le dossier des dangers professionnels a été évoqué : amiante, essais nucléaires et désormais risque d'exposition aux matières dangereuses pour les mécaniciens de la Marine.

Le Président Serge Giscos a exprimé son mécontentement concernant la reconnaissance de l'exposition à l'amiante par l'Etat, que ce soit pour l'anxiété ou pour la maladie.



De gauche à droite :
 Claude Margueres (Vice-président)
 Gwenaël Kerdraon (trésorier)
 Serge GISCOS (Président)



«Cérémonie du 11 novembre à Plougouvelin»

Erick Frêche, membre de la section de l'AOM Plouzané et secrétaire adjoint de l'Amicale Minerve était présent à Plougouvelin le 11 novembre 2025.



PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN

«À Brest, ils ont rendu hommage aux sous-mariniers du Narval»

Les sous-mariniers, retraités ou d'active, étaient nombreux, jeudi 27 novembre 2025, en matinée, devant la stèle érigée près de la préfecture maritime, en souvenir du sous-marin Narval de la classe Requin et de son équipage.

L'occasion de rappeler la mémoire des membres d'équipage et du lieutenant de vaisseau François Drogou, son commandant, disparus en décembre 1940 au large des côtes sud de Tunisie. Une cérémonie marquée également par le soixantième anniversaire de la création de l'Association générale des amicales de sous-mariniers (Agasm) Minerve, nom de la section des sous-mariniers brestois. Des personnalités avaient fait le déplacement, comme François Cuillandre, maire de

Brest ; Éric Guellec, adjoint chargé des associations patriotiques et anciens combattants ; Véronique Bourbigot, vice-présidente du conseil départemental ou encore l'amiral Dominique Salles, ancien président national. Des dépôts de gerbes ont marqué la fin de cette cérémonie, avant un rassemblement convivial au Cercle de la Marine.



Source texte et photo
«LE TELEGRAMME»

«Honneur à deux résistants locaux»

La section de Plouzané était présente à la cérémonie qui s'est déroulée mercredi à Brest pour honorer deux résistants locaux, Marcel Boucher et Louis Le Guen, auxquels la Médaille de la Résistance française a été attribuée à titre posthume. Le général Thierry Burkhard, délégué national de l'Ordre de la Libération, a remis les distinctions aux familles des deux hommes, en présence des autorités civiles et militaires. La date retenue n'était pas anodine : elle correspond à l'anniversaire de la mort de Marcel Boucher, tué en opération le 4 février 1944, son corps n'ayant jamais été retrouvé.

Tous deux, ouvriers à l'arsenal et membres du PCF, avaient rejoint très tôt la Résistance avant d'intégrer les Francs-tireurs et partisans, participant à des actions de sabotage contre l'occupant. Louis Le Guen avait été arrêté en 1942, emprisonné à Brest puis à Fresnes, avant d'être exécuté au Mont-Valérien en septembre 1943 avec d'autres résistants brestois.



En remettant les médailles, le général Burkhard a rappelé que leur engagement et leur sacrifice demeurent un héritage dont leurs familles peuvent être fières.

Photo Gwenaëlle Landron

PLOUZANÉ - LOCMARIA-PLOUZANÉ - PLOUGONVELIN

«Présentation aux drapeaux des mousses et maistranciers»

La section de Plouzané était présente au Centre d'instruction naval de Brest, ce samedi 17 janvier 2026, pour assister à la présentation aux drapeaux des 562 nouveaux élèves de la Marine.

Sous un ciel changeant mais lumineux, mousses et maistranciers ont vécu un moment déterminant de leur entrée dans la vie militaire, entourés de près de 2000 invités.

L'édition 2026 avait une portée particulière : elle s'inscrivait dans les 400 ans de la Marine, fondée en 1626 par Richelieu. L'amiral Nicolas Vaujour, chef d'état-major de la Marine, a rappelé l'importance de la transmission et de l'engagement au service du pays.

La nouveauté de cette année était le «Carré d'or», un dispositif réunissant autour des élèves marins d'autres jeunes engagés : sapeurs-pompiers, futurs gendarmes, bénévoles de la SNSM, collégiens et membres du conseil jeunes de Brest.

Une manière d'affirmer une jeunesse soudée par le sens du service.

Pour les mousses, cette présentation marque l'aboutissement d'un premier parcours exigeant ; pour les maistranciers, elle ouvre la voie à une carrière de sous-officier.



Après un défilé impeccable et le chant des écoles, l'émotion a dominé lors des retrouvailles avec les familles.

Brest a ainsi lancé les célébrations du quadricentenaire en rappelant son rôle central dans l'histoire et la vitalité de la Marine nationale.

KERLOUAN

«Assemblée générale»

L'assemblée générale des officiers mariniers en retraite et veuves de la section de Kerlouan, regroupant une bonne trentaine de participants, s'est tenue, le samedi 17 janvier 2026 à 10h30, dans la salle « Ker digemer » de la commune, sous la présidence de Bernard Jambou et en présence de Mr Gérard Mitchovitch, corres-

pondant défense et de Mme Caroline Ach, adjointe aux associations.

Une minute de silence a été observée à la mémoire des adhérents, des militaires français et des victimes des divers attentats décédés à au cours de l'année 2025.



Le bilan des adhérents (73) est en hausse avec 1 adhérente en EPHAD. Après le bilan des activités de la section en 2025 sous forme de power point, le président a fait part des projets pour l'année en cours dont une sortie prévue courant juin.

KERLOUAN «Suite»

Les dossiers traités ont été les suivants: compte rendu de l'assemblée des présidents à Guilers, maladies professionnelles (dossiers anxiété amiante, nucléaire), revalorisation des pensions militaires, croix du combattant et TRN pour les sous-marinières SNLE.

Le rapport financier a été présenté et les comptes ont été approuvés à l'unanimité. Il a été procédé à l'élection du tiers sortant. Le bureau reste inchangé. Le président a rappelé que la section béné-

ficie d'un bureau dans la maison des associations et qu'il est possible de prendre rendez-vous pour tout problème rencontré.

Avant un repas regroupant 68 participants pris en commun avec les adhérents de l'Union Nationale des Combattants, les participants se sont retrouvés autour du verre de l'amitié dans la salle « Armor glas ». C'est une manière de se retrouver tous, la section de la commune comprenant un grand nombre d'adhérents UNC.

LANDIVISIAU

«Assemblée générale»

L'assemblée générale des adhérents de la section landivisienne de l'AOM29N s'est tenue le 30 novembre. 55 adhérents étaient présents.

Monsieur le sénateur Philippe Paul, Monsieur le conseiller départemental Jean-Marc Puchois, Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Landivisiau le capitaine Mével, Monsieur le président des officiers marinières de la BAN le MP Collingro et madame le maire de Landivisiau Laurence Claisse ont honoré

de leur présence. Les finances restent saines et le nombre d'adhérents augmente sensiblement. Parmi les sujets abordés les dossiers anxiété amiante, les difficultés pour le renouvellement des membres du bureau, la sortie réalisée sur la BAN avec le collège saint Joseph de Landivisiau et les différentes actions menées par la section au cours de l'année.



RELECQ-KERHUON

«Assemblée générale»

Les adhérents de la section des officiers marins du Relecq-Kerhuon se sont retrouvés, ce dimanche 11 janvier 2026, suite à l'invitation d'Éric Roger, le président. Ce dernier a rappelé que son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale de janvier 2027. « D'ici là, j'invite tous ceux qui le souhaitent à rejoindre le bureau : il est nécessaire qu'il s'étoffe, je ne compte pas recon-

duire mon mandat », souligne-t-il face à l'urgence de la situation. Lors de cette assemblée, Dominique Lamotte, secrétaire de l'association des officiers marins du Nord Finistère et également président de la section de Guipavas, a pu répondre aux diverses questions des adhérents concernant les dossiers « anxiété » ou encore « amiante ».



Source texte et photo
«LE TELEGRAMME»

PORSPODER

«Assemblée générale»

L'assemblée générale des officiers marins de Porspoder-Lanildut-Argenton s'est tenue le samedi 17 janvier 2026, à l'espace Herri-Léon de Porspoder. Les 28 adhérents, 20 officiers marins et 8 veuves, ont été rejoints lors de cette réunion par Hubert Rancan, qui a été désigné nouveau secrétaire adjoint.

La section célèbre les engagements de la Marine nationale à travers les commémorations du 8 mai,

du 18 juin et du 11 novembre notamment. Une sortie se prépare en direction du musée Mémoires 39-45 de Plougonvelin ou du fort de Bertheaume, toujours à Plougonvelin.

Au printemps, un repas avec jeux et tournoi de pétanque

Un repas, avec jeux et tournoi de pétanque, est en projet pour le printemps : « L'occasion de rendre hommage à Louis Lescop, président d'honneur, qui

partira en juin 2026 après trente-six ans d'engagement. Il a été responsable de secteur puis secrétaire », a remercié la présidente, Catherine Nicolas.

Elle a aussi rappelé « la remise de l'insigne de porte-drapeau à Gilles Aubertel après trois années d'exercice ».

« L'année clôturée compte une situation comptable de 396 € en banque et 319 € en épargne », a détaillé le trésorier, Marc Cariou. Le bureau est reconduit, et le nouvel adhérent y fait donc son entrée.



Hubert Rancan (debout à gauche), nouveau secrétaire adjoint, devant, à partir de la gauche, Catherine Nicolas (présidente), Marc Cariou (trésorier), Louis Lescop (président d'honneur) et Gilles Aubertel, porte-drapeau. @ Le Télégramme

LESNEVEN

Jean Janes le doyen du bureau de notre section nous a quitté le 21 novembre 2025.

Très jeune, à seulement 19 ans, il s'engage et part pour l'Indochine. Embarqué sur l'Aviso Dragueur « **Commandant Amyot d'Inville** », basé à Saïgon, il y sert comme canonnier, où il participe à de nombreux combats sur les fleuves.



L'avisos «Commandant Amyot d'Inville» fut le dernier de la série des avisos dragueurs

Pour lui, cette guerre, malgré ses épreuves, n'avait pas entamé son engagement.

Ce qu'il retenait avant tout, c'était la camaraderie, la solidarité et le service de la France.

Il servira ensuite sur l'Aviso Dragueur Escorteur « **Commandant Dominé** », toujours à Saïgon.



L'avisos «Commandant Commandant Dominé»

De retour en métropole, il est affecté à Brest, puis à Paris, avant de rejoindre Toulon, où il embarque sur le porte-avions « **La Fayette** » pendant sept années.



Le porte-avions « La Fayette » au large de Toulon

Il poursuit son service en Algérie, sur la base aéronavale de **Lartigue** comme vaguemestre avant de terminer sa carrière sur une base aéronavale de **Saint Raphaël** en 1969.

Titulaire de la **médaille des Anciens Combattants**, de la **médaille commémorative de la campagne d'Indochine** et de la **médaille commémorative française des opérations du Moyen-Orient**.

Il était également Vice-président de l'UNC de Kerneuës depuis sa création, il incarnait les plus belles valeurs de la Marine : **Le devoir, la loyauté, la modestie**.

Membre actif de notre section depuis de très longues années, Jeannot communiquait son sourire et sa bonne humeur. Il nous régala de ses histoires et de son petit accent corse.

Jeannot tu nous manques, mais nous nous souviendrons des valeurs que tu nous as transmises, de ta discrétion et de ta gentillesse.

Au revoir Jeannot, bon vent et bonne mer...

LESNEVEN

« *Voeux aux adhérents* »

Ce samedi 10 janvier 2026, la présidente et les membres du conseil d'administration de la section des officiers marins de Lesneven et communes rattachées ont présenté leurs vœux aux adhérents venus partager la galette des rois salle «Bruyères» à Lesneven. Une cinquantaine de personnes se sont retrouvées pour un après-midi ludique autour d'une galette et d'une tombola réservant des surprises...

L'occasion pour tous de régler leur cotisation et de se retrouver autour d'un bon repas.



Source texte et photo «LE TELEGRAMME»

Rendez-vous a été donné pour l'assemblée générale qui se tiendra à salle Roger Calvez à Plouider le samedi 31 janvier 2026 à 11h00.

« *Assemblée générale* »

L'assemblée générale de la section de Lesneven s'est déroulée le samedi 31 janvier à l'Espace Roger-Calvez de Plouider, sous la présidence de Catherine Girod et en présence d'une cinquantaine de personnes.

puis la dernière assemblée générale, dont Jean Janes, doyen des membres du bureau décédé en novembre 2025, mais aussi à celle des militaires français tués en opération. Les différentes activités de l'année écoulée, ainsi que la participation de la section, avec son porte-drapeau, aux diverses cérémonies patriotiques ont été évoquées.

La présidente a fait respecter un moment de silence à la mémoire des membres disparus de-

Après le rapport d'activité et le bilan financier qui ont été adoptés à l'unanimité, la présidente a présenté un résumé de la conférence des présidents des sections du Nord-Finistère en insistant sur les maladies professionnelles et notamment les dossiers amiante.

L'assemblée générale s'est conclue par un repas qui a réuni une soixantaine de personnes (adhérents et conjoints) et qui s'est déroulé dans la convivialité et la bonne humeur avec chants et histoires.

Composition du bureau :

- Présidente : Catherine Girod
- Vice-Président : Joseph Habasque
- Secrétaire : Laurent Plantec
- Secrétaire adjointe : Enora Léost
- Trésorier : Éric Péron
- Trésorier adjoint : Jean-Paul Le Jeune
- Porte-drapeau : Albert Morry
Francis Tomasini



GUILERS-BOHARS

«Assemblée générale»

L'assemblée générale des Officiers Marins de Guilers / Bohars s'est tenue le dimanche 18 janvier 2026 à l'espace Roz Valan de Bohars, sous la direction de M. Hervé Corduan, président.

Le président a ouvert la séance en saluant les élus présents :

Madame Véronique Bourbigot, *vice-présidente du Conseil départemental du Finistère*

Monsieur Armel Gourvil, *maire de Bohars*

Monsieur Matthieu Seïté, *maire de Guilers*

Monsieur Bruno Duterte, *responsable des anciens combattants de la commune de Bohars*

Monsieur Serge Giscos, *président de la section de l'AOM de Plouzané*

Monsieur Éric Roger, *président de la section de l'AOM du Relecq-Kerhuon*

Après avoir présenté ses meilleurs vœux à tous pour l'année 2026, il a fait observer une minute de silence en mémoire d'un membre de notre équipe qui nous a quittés en juin 2025.

Il a ensuite présenté le bilan de l'année 2025. Cérémonie militaires et patriotiques, notre traditionnel Méchoui et tout autant traditionnel repas du 11 novembre. Hervé a également rappelé que notre section a organisé la conférence des présidents de sections de l'AOM 29 suivi d'un cochon grillé pour tous les participants.

Le président a abordé le programme de l'année 2026.

Il a signalé que notre section a déjà participé à la présentation aux drapeaux de l'école de maistrance et de l'école des mousses dont nombre d'entre nous sont des anciens.

Il a, ensuite, annoncé que le méchoui aura lieu le 24 mai à l'espace Marcel Pagnol de Guilers ainsi que le repas patriotique du 11 novembre 2026 et que nous allons essayer d'organiser la visite du mémorial de Plougonvelin et du cénotaphe de la pointe Saint Mathieu pour les adhérents désirant y participer.

Françoise Baudoin, trésorière quittante, a pris la parole pour présenter les comptes de la section. Quitus lui a été donné par le vote des adhérents présents. Françoise est remplacée par Sandrine Martin, mais conserve cependant le poste de représentante des veuves.

Hervé a ensuite rappelé l'importance que nous détenons les numéros de téléphones, adresse mail ainsi que date de naissance de l'ensemble de nos adhérents.

Ces informations nous permettront de les avertir de l'organisation de nos repas, sorties, assemblées et de nos différentes activités mais également de faire suivre la newsletter du cercle et les informations de l'AOM 29 Nord.

Ensuite le président, avant de clore l'Assemblée Générale, a remercié les membres de son bureau pour leur dévouement et leur disponibilité.

Nous avons ensuite partagé le verre de l'amitié.



De la gauche vers la droite : Monsieur Bruno Duterte, responsable des anciens combattants de la commune de Bohars, Monsieur Serge Giscos, président de la section de AOM de Plouzané, Monsieur Eric Roger, président de la section de AOM du Relecq-Kerhuon, Madame Sandrine Martin nouvelle trésorière, Monsieur Dominique Le Leuch nouveau secrétaire, Monsieur Hervé Corduan président, Monsieur Armel Gourvil, maire de Bohars, Monsieur Matthieu Seïté, maire de Guilers, Madame Véronique Bourbigot, vice-présidente du conseil départemental du Finistère ;

LE DRENNEC

«Assemblée générale»

Le samedi 29 novembre 2025, la section de Le Drennec des Officiers Mariniers s'est réunie salle des Bruyères pour son assemblée générale en présence de Jean-Luc Rannou, conseiller délégué et référent Défense, de François Sévin, président de l'UNC et d'Olivier Le Lann, conseiller municipal.

Le président, Michel Hamon, a retracé le bilan de

l'année écoulée pour la section, qui compte trente adhérents, trois de moins qu'en 2024. Il a rappelé les actions menées par l'association du Nord-Finistère, notamment dans la constitution des dossiers de maladies professionnelles, en particulier l'anxiété amiante, qui semble repartir à la hausse et contribue à freiner la baisse du nombre d'adhérents.



Source texte et photo
«LE TELEGRAMME»

La vigilance reste toutefois de mise. Il a ensuite mis l'accent sur le dévouement bénévole des membres du bureau et de plusieurs adhérents, ainsi que sur le soutien de la municipalité. La situation financière, présentée par Daniel Rondeau, est stable. Le conseil d'administration, composé de Michel Hamon, Daniel Rondeau, Frédéric Onnée et Odile Gélébart (responsable Veuves), est reconduit.

PLOUGUERNEAU

«Assemblée générale»

La section des Officiers marinières tenait son assemblée générale, samedi 24 janvier 2026, à la salle des associations de Lilia.

Forte de 69 adhérents, la section transmet depuis plus de cinquante ans les valeurs de solidarité, de mémoire et d'engagement.

Si cet effectif reste honorable, il reflète toutefois une réalité : l'âge moyen des adhérents est élevé et le renouvellement des générations demeure insuffisant.

« L'année écoulée a été marquée par la disparition de plusieurs camarades, rappelant l'urgence de préparer l'avenir. Sans l'arrivée de jeunes militaires en activité ou de retraités, l'existence même de la section pourrait être fragilisée à moyen terme », révèle Jean-Yves Le Pors, président de la section.



Source texte et photo
«LE TELEGRAMME»

Accompagnement des adhérents

Pourtant, la section reste dynamique. Pour preuve, le Forum des métiers de la défense et de la sécurité, organisé en octobre dernier, a rencontré un vif succès. Par ailleurs, elle poursuit un accompagnement attentif de ses adhérents, notamment dans le suivi de dossiers complexes liés à la reconnaissance et à la solidarité (dossier anxiété amiante, fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, essai nucléaire).

KERNIC

«Les officiers mariniens au chevet de leur doyen»

Le Jeudi 8 janvier, la section Kernic de l'association des officiers mariniens a honoré une tradition qui lui tient à cœur : le lien entre les générations.

Denis Person, président, et Gérard Marc, trésorier, se sont rendus au domicile de Joseph Porhel pour lui remettre son colis de Noël. Si les fêtes de fin d'année n'avaient pas permis cette rencontre, la période des vœux est tombée à point nommé pour saluer celui que ses proches surnomment affectueusement « Jo ».

À 91 ans, il est le doyen de la section et enregistre une longue carrière au service de la France.

27 ans sous les drapeaux

Engagé le 15 octobre 1951 à seulement 17 ans, Joseph Porhel a servi la Marine nationale durant 27 ans, complétés par 3 années de réserve. Son parcours l'a mené sur des bâtiments prestigieux comme le Richelieu ou la Jeanne d'Arc, et sur des théâtres d'opérations marquants, de l'Indochine aux commandos de marine.



Ce moment d'échange a également été l'occasion de rappeler les rendez-vous à venir notamment l'assemblée générale de la section qui se tiendra le samedi 7 février à 11 h à la salle Ar Brug.

Gérard Marc, trésorier, et Denis Person, président, entourent le doyen Joseph Porhel (Sources «Le Télégramme»)

«Assemblée générale»

L'assemblée générale de la section Kernic, qui regroupe les communes de St Vougay, Lanhouarneau, Plounevez-Lochrist, Plouescat & Cléder, s'est tenue, cette année, à St Vougay, en présence d'une vingtaine d'adhérents, de Marie Claire Hénaff, maire, François Kerboul, adjoint à Lanhouarneau, Jean Didou, adhérent et conseiller municipal à Plouescat.

Une minute de silence a été observée à la mémoire des trois adhérents décédés durant l'exercice.

La secrétaire étant absente pour raison professionnelle, Gérard Marc a présenté les rapports d'activités et financier ; recettes et dépenses s'équilibrent. Une nouvelle adhésion : Jean Yves Balcon, de Plouescat.

Avant de passer au renouvellement du quart sortant, le président Denis Person a déclaré qu'il passera la main, au maximum, à la prochaine assemblée. Jean Pierre Roué et Ronan Berthet sont réélus ; Bruno Patinec et Léopold Chazal entrent au conseil d'administration.



Il a été évoqué les travaux de l'AOM29N et de la FNOM

Projets : une sortie de cohésion mi-mai, un concours de pétanque début août et participation des porte-drapeaux aux cérémonies patriotiques des différentes communes.

LANNILIS - TRÉGLONOU

«Assemblée générale»

Le Samedi 17 janvier 2026, à Tréglonou, l'assemblée générale de l'association des officiers marinières et veuves de la section de Lannilis-Tréglonou s'est tenue salle Aux perles de l'Aber, en présence de Guy Taloc, maire de la commune, de Pascal Simier, conseiller municipal de Lannilis, et d'une quarantaine d'adhérents.

Un hommage à François Lagadec et François Le Goff

La présidente, Isabelle Taloc, est revenue sur les participations des membres du bureau aux commémorations patriotiques du 8 mai et 11 novembre, à Tréglonou, Lannilis et Landéda. Le bilan financier de l'année a ensuite été évoqué par Pierre Le Jan, trésorier de la section.

Par la suite, la présidente a présenté un résumé de la conférence des présidents des sections d'officiers marinières du Nord-Finistère et a insisté sur l'implication du bureau de Brest dans la constitution des dossiers amiante.



Elle a rendu hommage à François Lagadec, membre d'honneur, et François Le Goff, membre du bureau, décédés en 2025.

La section tréglonousienne compte 47 membres.

Source texte et photo
«LE TELEGRAMME»

PLABENNEC - PLOUVIEN

«Assemblée générale»

Lors de l'assemblée générale des Officiers marinières, le président Michel Léost a dit sa préoccupation concernant l'amiante. C'est l'un des dossiers qu'il faudra travailler au niveau départemental et national.

En présence de Marie-Annick Créac'h-Cadec, maire de la commune, une minute de silence a été observée pour les adhérents décédés en cours d'année.

Les effectifs de la section Plabennec - Plouvien sont de 80 inscrits. Le trésorier, Hervé Le Droumaguet, a présenté des finances stables.



Le bureau : Michel Léost, président ; Hervé Le Droumaguet, trésorier ; Eric Dupic, secrétaire ; et la maire de Plabennec. © Ouest-France.

PLOUDALMÉZEAU

«Assemblée générale»

L'Assemblée générale de la section Officiers Mariniers de Ploudalmézeau s'est tenue le 7 décembre 2025 en présence du maire de Ploudalmézeau, Mr David Carrega, et de Mme Anne APPRIOUAL, maire de Lampaul Ploudalmézeau, commune associée.

Après le mot de bienvenue, le président, Vincent BARRA a fait respecter une minute de silence à la mémoire de nos adhérents disparus au cours de l'année : Louis Deniel, François Cabon et MME Denise Capitaine et des épouses également décédées d'Auguste Arzel et Gilles Macé.

La section est forte de 84 adhérents : 22 veuves - 58 retraités - 1 Actif et 3 sympathisants

Le secrétaire, Philippe Berthon a fait part des activités de la section et des prévisions pour 2026, soit

principalement, : la visite aux adhérents résidant en maison de retraite, le traditionnel repas champêtre fin juin et la présence de notre drapeau aux cérémonies patriotiques.

La situation de la trésorerie présentée pour la 1^{ère} fois par Franck Andrieux est saine..

Après les allocutions prononcées par Mr Carrega et Mme Apprioual, le président a invité les participants à partager le pot de l'amitié.

A l'issue 33 personnes dont 21 adhérents ont pris la direction d'Argenton pour embarquer à bord du « NO NAME » amarré dans le port.

Un bon moment de convivialité partagé autour d'un excellent repas pour clôturer cette journée



BREST

«Assemblée générale»

L'assemblée générale de la section brestoise des Officiers Mariniers et Veuves s'est déroulée le 18 janvier à la Palmeraie de l'espace Oasis, au cercle de la Marine de Brest. Le président Denis Le Page a ouvert la séance devant une belle assemblée, en remerciant les participants de leur présence et en observant un moment de recueillement en mémoire des membres disparus et des militaires morts en services.

Monsieur Eric Bellec, adjoint au maire chargé des relations avec les associations patriotiques, représentait la mairie de Brest.

La section compte 312 adhérents et le bureau est composé de douze membres.

Le président a rappelé les missions de l'OMV, en lien avec l'Aom29N, notamment l'accompagnement pour les dossiers de pensions de réversion et l'aide lors des démarches suite à des maladies professionnelles.

Le secrétaire Jean Paul Malgorn a dressé le bilan des activités de 2025, tandis que Jacques Redon, trésorier, a présenté les comptes financiers ainsi que le budget prévisionnel ; chaque étape a été approuvée à l'unanimité.

Joseph Krapez, ancien président, porte-drapeau et responsable des loisirs, a été unanimement nommé président d'honneur.

À l'issue de l'assemblée, un verre de l'amitié a été partagé, Monsieur François Cuillandre, maire de Brest, est venu nous saluer durant ce moment convivial. Pour continuer dans cette dynamique de partage, un repas a été servi dans la salle Minerve.

Cet événement majeur de la section s'est déroulé dans la bonne humeur, marqué par la solidarité et l'amitié qui font la fierté des marins et de leurs proches.



Les adhérents présents à l'assemblée générale des officiers marinières et veuves de Brest, en présence de Denis Le Page, président (troisième à gauche, devant).



Jean et ses barmaids



Les heureuses reines et heureux rois du jour

BAIE DE MORLAIX

«Assemblée générale»

Le 25 janvier, la section des officiers mariniers de la baie de Morlaix, le pendant des sous-officiers de l'Armée de terre, a tenu son assemblée générale devant une trentaine d'adhérents. L'occasion pour le bureau de faire le point sur les actions passées et à venir, comme le « combat pour la reconnaissance des droits des marins exposés à l'amiante et aux substances chimiques qui peuvent être cancérigènes, mutagènes et toxiques. Un combat, car le ministère des Armées, quoique reconnu coupable, fait

preuve de mauvaise foi et entrave les actions des marins par tous les moyens. À cela, il faut ajouter les vétérans des essais nucléaires qui voudraient aussi être reconnus ».

Communiquer sur les réseaux

La section, qui compte déjà plus d'une centaine de membres, « est à l'écoute des officiers mariniers pour les problèmes rencontrés dans leur vie professionnelle ou dans leur vie au quotidien ».

Côté projets, la section prévoit de communiquer et de se faire connaître sur les réseaux (Facebook, Instagram..) pour toucher les plus jeunes.



LOPÉRHET

«Assemblée générale»

Le bureau de la section de LOPERHET est composé de :



Gilles POTIN, Président

- René MAZEAS, Secrétaire et Porte-Drapeau

- Eric HERIVEAU, Vice-Président

- Daniel COLSON, Trésorier.

L'Assemblée générale des Officiers Mariniers en retraite s'est déroulée le samedi 7 février Salle MANACH au bourg. Il aura été principalement question des dossiers «anxiété amiante». L'association a recruté 5 nouveaux, ce qui fait en tout 36 adhérents.

Un pot amical clôturait la réunion, suivi d'un repas pris en commun avec les anciens combattants au restaurant «le 3» à DAOULAS, où le patron Jo nous aura régalié.

Une journée barbecue suivie d'un concours interne de pétanque, est envisagée en juin.

Une permanence pour les adhésions aura lieu les samedi 14 et 21 février, salle Raguesdon à Stereden de 10 h à 12 h.

LE FOLGOËT

«Assemblée générale»

André Ollivier, Président, a accueilli Pascal Kerboul, Maire du Folgoët.

La situation des effectifs de la section du Folgoët reste stable avec 75 adhérents et cette assemblée générale est l'occasion d'inviter tous les officiers mariniers en retraite non adhérents à venir nous rejoindre. Les préoccupations des officiers mari-



niers ont été évoquées à savoir en outre les maladies professionnelles et les dossiers liés à l'amiante.

LANDEDA

«Assemblée générale»

Les officiers mariniers en retraite et les veuves de la section de LANDEDA ont été convoqués le 17 Janvier 2026 pour leur assemblée générale annuelle.

En présence d'un représentant du maire, de l'UNC locale (Président, secrétaire, porte drapeau et autres membres), du porte drapeau de la station SNSM de l'ABER-WRA'CH ainsi que de nombreux adhérents de la section.

Une minute de silence a été observée pour les adhérents disparus depuis la dernière AG du 18



Les projets 2026 comporteront les traditionnelles participations aux cérémonies patriotiques du 8 mai et du 11 novembre. La journée des adhérents se déroulera le samedi 6 juin et une nouveauté : une sortie commune avec la section des officiers mariniers de Lesneven le vendredi 18 septembre 2026 à Saint Caradec pour assister aux spectacles Famille Guerzaille.

L'Assemblée Générale s'est terminée par la remise du diplôme de « Président d'Honneur » à Jean Herrou pour ses 17 ans à la présidence de la section des officiers mariniers en retraite et veuves du Folgoët

janvier 2025 et notamment André HAMON qui fut président de section durant 27 années. Un hommage particulier a été également été rendu à l'équipage du canot tout temps « Capitaine de corvette COGNIET » dont les cinq sauveteurs périrent ce 7 août 1986. Après ces cérémonies d'hommage, l'A.G. débutait par le rapport moral. L'activité a été soutenue.

Les effectifs de la section sont en légère augmentation (+ 2) pour un total de 42 dont 29 retraités, 11 veuves et 2 sympathisants. Les tarifs des cotisations restent inchangés. Le rapport moral s'est terminé sur un appel aux volontaires pour étoffer le bureau qui compte deux membres en moins.

Après le vote du bilan moral, lecture du bilan financier a été exécutée par le Président, le trésorier de la section assurant, exceptionnellement, les fonctions de porte drapeau de la station SNSM.

A l'issue du vote du bilan financier l'assistance a été conviée au pot de l'amitié.

SAINT-THÉGONNEC

«Assemblée générale»

L'Assemblée Générale de la Section des Officiers-Mariniers du canton de St Thégonnec s'est tenue le dimanche 8 Février à la Salle des Associations, en présence de Mme le Maire, Solange Creignou, de la Conseillère départementale, Gaëlle Zanéguy, du Conseiller Défense, Hervé Guével, de Daniel Autret, Président de l'UNC locale et de Patrick Brassat, représentant l'AOMR 29 N, sous la présidence de M. Martial Quiviger.

Après avoir remercié les invités et les deux tiers des adhérents de la section pour leur présence, le Président fait observer un moment de recueillement pour les disparus de l'année.



La séance est ouverte. Les activités de la section ont surtout été la participation, avec le drapeau, aux différentes cérémonies patriotiques et commémoratives.

Francis Piatkowski, notre trésorier a présenté le bilan financier de l'année 2025, laissant apparaître un très léger déficit.

Les débats ont portés sur l'anxiété amiante et les irradiations des essais nucléaires : modalités pour l'ouverture de dossier, nouvelle proposition de loi en cours.

Le tiers sortant est réélu.

En renouvelant ses remerciements, le président clôture l'assemblée générale et invite les participants au pot de l'amitié. Un repas en commun, très apprécié au Restaurant St Jacques a terminé la journée.



IROISE

«Assemblée générale»

L'assemblée Générale de la section s'est déroulée le 14 février 2026 dans la salle communale « La Maison du Temps Libre » à Crozon

Après vérification du quorum, le président, après la minute de silence dédiée aux disparus, a présenté le bilan moral de l'association.



PLOUGUIN

«Assemblée générale»

Réunie samedi à la salle Saint-Pierre 2, la section des Officiers mariniers et veuves de Plouguin a tenu son assemblée générale en présence d'une quinzaine d'adhérents.

Le président, Philippe Fernandez, a ouvert la séance en invitant l'assistance à observer une minute

de silence pour Jean Guével, « notre plus ancien membre avec 53 ans de cotisations ainsi que « les militaires, les forces de l'ordre, les pompiers, les Douaniers et tous ceux qui portent un uniforme, morts dans l'exercice de leurs fonctions, sans oublier les civils victimes d'attentats.

Anxiété liée à l'amiante

« Nous recherchons de nouveaux adhérents, retraités, actifs, veuves et sympathisants, pour assurer l'avenir de notre section » précise le président.

Il est également revenu sur les principaux sujets abordés lors de la dernière conférence des présidents de la section Nord-Finistère. « Nous avons rappelé les actions menées par l'association Nord-Finistère, notamment dans la constitution des dossiers de maladies professionnelles, en particulier l'anxiété liée à l'amiante. Nous avons aussi évoqué les cotisations et la diminution des effectifs », conclut-il.



L'HÔPITAL-CAMFROUT

«Assemblée générale»

Les effectifs sont en hausse chez les Officiers Mariniers de L'Hôpital-Camfrout.

Dimanche 25 janvier 2026, à l'occasion de l'assemblée générale, à la salle Multifonctions, six nou-

veaux adhérents ont rejoint la section, portant le nombre à près de 90. Alain Wichorski, le président, a rappelé l'importance de déposer le dossier lié à l'anxiété à l'amiante. La trésorière, Christine Wallas, a donné un bilan positif. Gérard Wallas, secrétaire, a évoqué l'importance de bien vérifier son adresse internet.

« En 2026, nous fêterons les 400 ans de la Marine nationale qui est née sous l'impulsion du Cardinal de Richelieu, principal homme d'état du roi Louis XIII », a noté l'assistance.

Les porte-drapeaux Hervé Rambert, Bruno Moallic et Christian Billiaux ont été salués pour leur engagement.



Le bureau : Christine Wallas, Alain Wichorski et Gérard Wallas.

SAINT-POL-DE-LÉON

«Assemblée générale»

L'assemblée générale annuelle de la section des officiers mariniers de Saint-Pol-de-Léon s'est tenue, dimanche 7 décembre 2025, sous la présidence de Roger Rolland en présence de Stéphane Cloarec, maire, du délégué Défense à Saint-Pol-de-Léon Jean-Louis Kichenin et du chef du centre de Préparation militaire marine (PMM) de Morlaix.

Les effectifs en forte hausse depuis trois ans se sont encore étoffés avec quatre nouveaux adhérents, pour un total actuel de 88 membres.

« La solidarité autour de la défense de leurs droits, l'accompagnement social et l'esprit d'équipage font partie des buts essentiels de la section », a rappelé le président.

Sur la vingtaine d'activités de l'année, la visite de la Frégate « Bretagne » a marqué les esprits.

Les officiers mariniers saint-politains invitent tous les marins et sympathisants léonards à accompagner leur drapeau lors des cérémonies patriotiques rondement menées par Jean-Louis Kichenin, conseiller Défense.

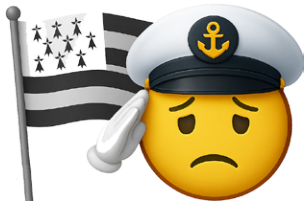


Le chef du centre PMM Morlaix a présenté la formation proposée. Il était accompagné d'un stagiaire St Politein



De gauche à dr : Bruno Picard (MP NAVIS) Trésorier - Serge Poste (PM MECAN) Porte-drapeau - Roger Roland (MP MECAE) Président - Patrick Brassat (MT SECRE) Secrétaire





Toutes nos condoléances aux familles

Section de la Baie de Morlaix :

ELIES Josette (90 ans - veuve)
RIVOAL Joël (65 ans - MJR INFIR)

Section Bourg-Blanc :

MASSON Alain (89 ans - PM MECAN)
CAVALEC Jean (99 ans - FUSIL)

Section Brest :

POLARD Philippe (56 ans)

Section de Châteaulin :

COLOMBO Jacques (74 ans - MECAE)
OLIVIER Georges (85 ans - MP MECAN)

Section du Folgoët :

LE HER Simone (89 ans - veuve)

Section de Guipavas :

SIOU Raymond (88 ans - PM CHAMF)
TANGUY Jean-François (78 ans - MP MISSI)
LESVEN Louis (81 ans - PM MECAN)

Section de Guisseny:

DENIS Yvette (91 ans - veuve)

Section Iroise:

LE MERCIER Claude (76 ans - sympathisant)

Section de Kerlouan:

DROFF Germain (89 ans - PM MECAN DP)

Section de Kernic :

CAROFF François (82 ans)
CABIOCH Adrien (89 ans)
DANIELOU Joseph (96 ans)
BELLEC Marcel (91 ans)

Section de Landerneau :

PERROT Pierre (86 ans)

Section de Landivisiau:

PAYSANT Elisa (76 ans - veuve)

Section de Landivisiau:

BONIOU Marie-Jo (86 ans - veuve)

Section de Plabennec :

LE MENN Emile (79 ans - CV - sympathisant)
BOCQUILLON Joël (79 ans - MP MECAN)

Section de Ploudalmézeau :

LE BRIS Bernardette (86 ans - veuve)
DENIEL Joseph (86 ans - MJR MISSI)

Section de Plouguerneau :

LEMAITRE Marie-Thérèse (89 ans - veuve)

Section de Plouguin :

GUEVEL Jean (95 ans - sympathisant)

Section de Plounéour-Brignogan :

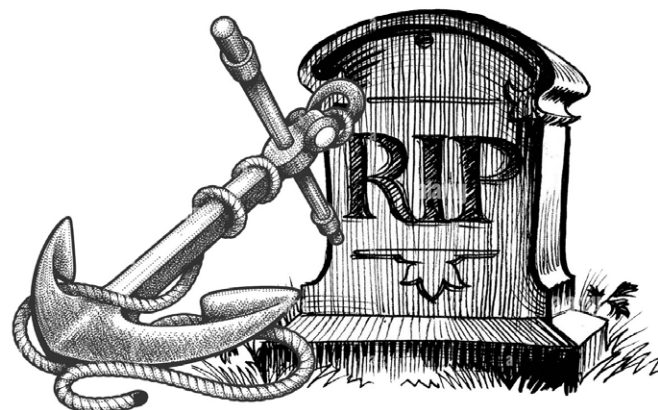
THOMAS Philippe (60 ans)

Section de Plouzané :

CROLAIS Didier (86 ans - PM SECRE)
BISSON Daniel (85 ans - MT ELECT)

Section de Relecq-Keruhon :

DERRIEN Jean (93 ans - MJR CORDO - doyen de la section surnommé «l'amiral la godasse»)



Ils ont rejoint ces derniers mois l'AOM Nord Finistère

Depuis le 08 décembre 2025



Section de Brest :

GUILLOT Thierry (COMLOG)
CANN Denis (COMLOG)
KACUL Bruno (MECAN)
DUPREUILH Franck (TIMON)
HEREAU Mickael (MOTEL)
CLIBERT Benjamin (MEARM)
CARROU Christian (COMMI)
LE DAMANY Arnaud (NAVIS)
BOULLY Gregory (NAVIT)
GOMEZ Juan (NAVIS)
CARLE Bruno (NAVIS)
DELAGE David (ELARM)
PAUCHET Guillaume (NAVIT)
CAVALIN Christophe (GUETT)
LACOMBE Thomas (NAVIT)
CAROFF Louis (NAVIT)
DERUNGS Jean-Michel (MECAN)
GOUEZ Jean-Yves (ELINS)
GUYOMARD Bruno (DETEC)
BIENFAIT Mathieu (DETEC)
POLARD Philippe
MARCHAL Frederic (MECAN)
MABO Yannick (MECAN)
LE CUN Erwan (MECAN)

Section de Châteaulin :

HOVELINCK Michel

Section de Corsen :

PINGET Jean-Francois
BALLAIS Noel (AERO)

Section de Guilers :

SEVERINO Michael (PORTEUR)
BOUCHE Jerome (DEASM)
PARIOT Thierry (DETSE)
CARREY-BILLARD Nathalie

Section de Guipavas :

COURATIN Olivier (METOC)
CAROFF Jean-Philippe (MANEU)
SIOU Rolande

Section de Guisseny :

BELLEC Catherine (FOURF)
BOCHER Emmanuel (DETGE)
GINEST Fabian (INFIR)

Section de Kerlouan :

BETTI Nicolas (NAVIS)
DROFF Gilberte
KERBRAT Josette
THOMAS Michel (NAVIS)

Section de Landéda :

APPRIOU Fernand
BERANGER Guy (TRANS)
LE VERN Yann (MANEU)

Section de Landivisiau :

JAFFRE Alban (MECAE)
ROUX Serge (MECAE)
GUIGAN Donald
BLANC Florence (PORTEUR)

Section de Lannilis :

LEHUEDE Pascale (SECRF)
AUDRAS Pascal (MISSI)

Section de Lesneven :

GUELENNOC Gilles (MANEU)
COLIN Joel (MECAN)

Section de Lophéret:

MAZE Jean-Louis
FOURNIER Stephane (MECAN)
BRIAND Jean-Pierre (RADIO)

Section de Plabennec :

LE MENN Nicole
BOCQUILLON Marie Jose

Section de Plougastel-Daoulas :

JEZEQUEL Yannick (MANEU)

Section de Plouguerneau :

PELLEN Rene (MANEU)

Section de Plouénour:

VASSAL David (ELECT)

Section de Plouzané :

PREMONT Thierry (MECAN)
PROUST Fernande
RAULT Philomene

Section de Saint-Pol-de-Léon :

PITON Jean-Claude
DENIEL Joseph (MANEU)
MAZEAS Madeleine
COAJOU Stephane (GESTRH)

Section de Portsall :

DUPRE Christiane

Section de Saint-Pabu :

GIUSTINI Christian (MECAN)
SPAHN Franck (FUSIL)

Merci à Patrick Brassat pour la tenue à jour de cette liste d'adhésions